

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1164
N/REF : 4/01/2026 0H10 C:000780 I:00014
V/REF : 00934.0085/00307.MA1

SDC 'Freres Lumiere'
C/O REGIE CARRON
9, RUE GRENETTE
69299 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : LE FRERES LUMIERE
159, AVENUE DES FRERES LUMIERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 12 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. J. FALCETO

ENTRETIEN 2 RESEAUX EU.EV.EP : COTE RUE ET COTE COUR
L.T.C. procedera au maintien en bon etat d'ecoulement des 2 reseaux
eaux usees - eaux vannes - eaux pluviales, reseaux commençant a partir
des pieds de colonnes verticales et se terminant au dernier tabouret
avant le reseau ville.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.

P' : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 288,04

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 09/2008	Valeur :	99,7
	Mois de l'indice de révision	: 08/2025	Valeur :	145,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010004

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN 2 RESEAUX EU-EV-EP	1/AN	401,23	401,23
TOTAL H.T.				401,23
T.V.A. a 10,00%				40,12
TOTAL T.T.C.En EURO				441,35

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.